

**Secrétariat**

Distr. générale  
20 mars 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention  
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace  
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 28 février 2019, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente des Émirats arabes unis  
auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant l'objet spatial KhalifaSat (voir annexe).



## Annexe

### Données sur un objet spatial lancé par les Émirats arabes unis\*

#### KhalifaSat

##### Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Numéro de catalogue du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD ID)	43676
Nom de l'objet spatial	KhalifaSat
État d'immatriculation	Émirats arabes unis
Date et territoire ou lieu de lancement	29 octobre 2018 à 4 h 8 mn 0 s UTC ; Centre spatial de Tanegashima, Kagoshima (Japon)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	96,735 minutes
Inclinaison	97,831 degrés
Apogée	615,793 kilomètres
Périgée	601,065 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Observation de la terre pour des applications civiles, fourniture d'images d'une résolution de 0,7 mètre

##### Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Centre spatial Mohammed Bin Rashid, Doubaï (Émirats arabes unis)
Site Web	<a href="http://mbrsc.ae">http://mbrsc.ae</a>
Lanceur	H-IIA

\* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.